

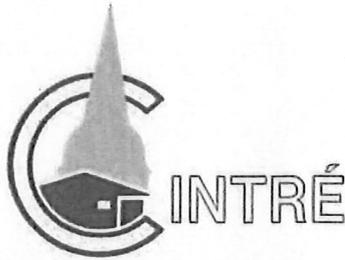
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006001-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/001 – Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, qu'il se réunit à huis clos.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/002 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Julie **BOCHEL** en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

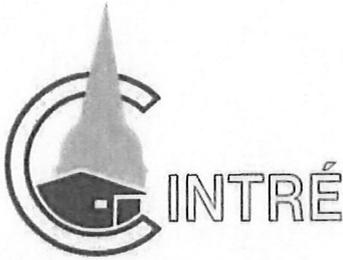
Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

11 JUIN 2020

ID : 035-213500804-20200609-D2006003-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/003 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020

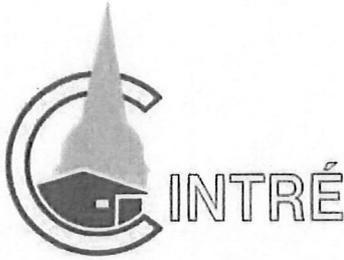
Le procès-verbal de la réunion d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vieux

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation : 3 juin 2020
Présents : 19 Date d'affichage : 11 juin 2020
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaël DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/004 – Vote du compte administratif 2019 - Budget principal et budget annexe

Gwennaël DANION, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif principal 2019 :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 786 889,18 €
Recettes : 2 203 085,36 €
Excédent de fonctionnement : 416 196, 18 €

Section d'investissement

Dépenses : 508 616,56 €
Recettes : 454 473,97 €
Déficit d'investissement : 54 142,59 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence d'Agnès BREGENT, 1^{ère} Adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif principal 2019.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Gwennaël DANION, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif « Cellule commerciale » 2019 :

Cellule commerciale

Section de fonctionnement

Dépenses : 6 897,74 €
Recettes : 16 229,25 €
Excédent de fonctionnement : 9 331,51 €

Section d'investissement

Dépenses : 14 826,83 €
Recettes : 7 232,55 €
Déficit d'investissement : 7 594,28 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence d'Agnès BREGENT, 1^{ère} Adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif « Cellule commerciale » 2019.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



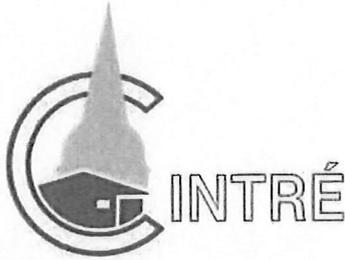
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006005-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/005 – Vote du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques RUELLO



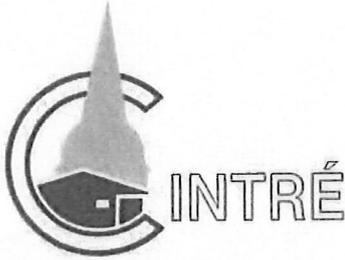
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006006-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/006 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Maire : 44,40 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 18 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique

Conseillers délégués : 3,60 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO



Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006007-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/007 – Détermination du nombre maximum d'élus par commission

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le nombre maximum d'élus par commission à 6.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques



Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006008-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/008 – Composition des commissions municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire et suivant l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de former les commissions municipales ci-après et désigne pour chacune d'elle les membres du conseil suivants, sachant que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Commission « Affaires générales – Ressources humaines » :

Agnès **BREGENT**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Christine **GEORGES**, Denis **LEMARCHAND**, Murielle **POISSENOT**.

Commission « Finances – Environnement – Cadre de vie » :

Gwennaël **DANION**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Valérie **ROCHEFORT**, Philippe **VAUGON**.

Commission « Solidarité – Petite enfance » :

Valérie **ROCHEFORT**, Agnès **BREGENT**, Sylvie **GARDANS**, Murielle **POISSENOT**.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

11 JUIN 2020

ID : 035-213500804-20200609-D2006008-DE

Commission « Scolaire – Périscolaire – Vie associative – Jeunesse » :

Dominique TRAON, Alexandra BIDEAU, Christian GAUTIER, Christophe VALY.

Commission « Communication – Culture » :

Christophe LOYEAU, Alexandra BIDEAU, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Béatrice LAMBERT.

Commission « Restauration scolaire » :

Dominique TRAON, Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Béatrice LAMBERT.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques BOULLON



Envoyé en préfecture le 10/06/2020

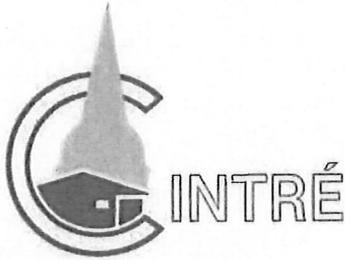
Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

11 JUIN 2020

ID : 035-213500804-20200609-D2006009-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/009 – Composition de la commission d'appels d'offres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 22 du Code des Marchés Publics dispose notamment que la CAO, dans les communes de moins de 3 500 habitants, est constituée par le maire ou son représentant, qui préside, et de 3 membres du conseil municipal.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider la création d'une Commission d'Appel d'Offres chargée de l'examen des offres présentées en vue de la conclusion des marchés de la commune,
- désigner, à main levée, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants de cette Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, après un vote à main levée, désigne les personnes suivantes pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Membres titulaires :

Agnès BREGENT,
Julie BOCHEL
Gwennaél DANION

Membres suppléants :

Sylvie GARDANS
Yannick FOLGOAS
Dominique TRAON

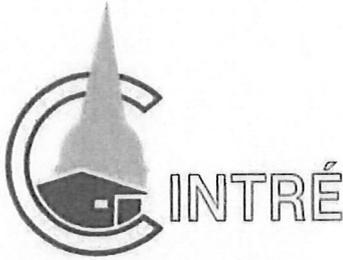
Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/010 – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale

Suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation parmi ses membres de deux délégués au sein de cette structure intercommunale.

Se sont présentées : Valérie ROCHEFORT, Murielle POISSENOT

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, a désigné à l'unanimité :

Valérie ROCHEFORT : 19 voix
Murielle POISSENOT : 19 voix

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO



Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006011-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/011 – Désignation des délégués au Syndicat de Gendarmerie

Suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation parmi ses membres de deux délégués au sein de cette structure intercommunale.

Se sont présentés : Yannick FOLGOAS, Christophe VALY

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, a désigné à l'unanimité :

Yannick FOLGOAS : 19 voix

Christophe VALY : 19 voix

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques Ruello

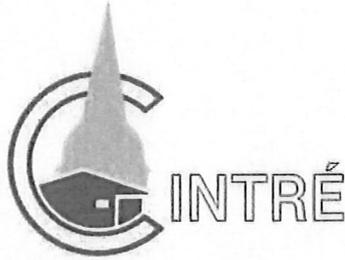
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006012-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/012 – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'École de Musique de La Flume

Suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation parmi ses membres de deux délégués au sein de cette structure intercommunale.

Se sont présentés : Alexandra **BIDEAU**, Béatrice **LAMBERT**, Christophe **LOYEAU**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, a désigné à l'unanimité :

Alexandra **BIDEAU** : 19 voix
Béatrice **LAMBERT** : 19 voix
Christophe **LOYEAU** : 19 voix

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**

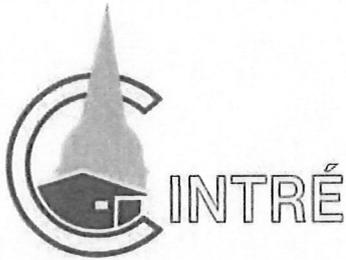
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006013-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/013 – Désignation du représentant à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Yannick FOLGOAS comme délégué à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR).

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/014 – Convention portant organisation et coordination de l'accueil loisirs, animation jeunesse - Avenant de prolongation de délai

Dominique **TRAON**, Adjoint à la jeunesse, informe l'assemblée que la convention avec l'UFCV arrive à son terme le 31 août 2020. Au regard de la situation sanitaire et au report de l'installation des conseils municipaux, la collectivité n'a pas eu le temps matériel de procéder à une nouvelle consultation.

Afin de pouvoir procéder à une nouvelle consultation, il convient de demander une prolongation du délai de la dite convention pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'UFCV à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques

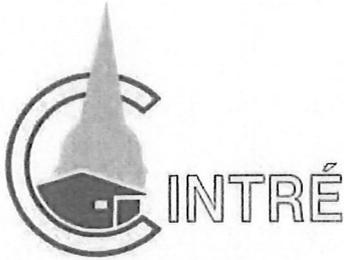
Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006015-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/015 – Personnel communal – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Agnès **BREGENT**, Adjointe aux ressources humaines, informe l'assemblée que l'agent en charge de la gestion financière en place à ce jour quitte la collectivité le 30 juin prochain. La procédure de recrutement est en cours et les candidats susceptibles d'être recrutés sont titulaires du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Il convient donc de créer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le NEUF JUIN, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Julie BOCHEL, Agnès BREGENT, Anton BUREL, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Denis LEMARCHAND, Christophe LOYEAU, Murielle POISSENOT, Valérie ROCHEFORT, Dominique TRAON, Christophe VALY, Philippe VAUGON.

Julie BOCHEL est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/016 – Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

Dominique TRAON, adjoint aux affaires scolaires, expose les termes de la convention qui a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs.

Elle est rendue nécessaire par les conséquences de la crise sanitaire et les mesures de distanciation qu'elle implique, afin d'organiser durant cette période exceptionnelle, l'accueil sur le temps scolaire des élèves qui ne peuvent être directement pris en charge par un professeur.

La participation des enfants à cet accueil est laissée à l'appréciation des familles.

La commune conventionne directement avec l'Education Nationale, qui lui reversera une participation financière, le chiffre annoncé est de 110 € par jour et par groupe d'élève. Ensuite, la collectivité aura en charge de conventionner et de rémunérer les intervenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de mettre en place ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006017-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation : 3 juin 2020
Présents : 19 Date d'affichage : 11 juin 2020
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISSENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/017 – Tarifs périscolaires année scolaire 2020-2021

Gwennaël **DANION**, Adjoint aux finances, propose à l'assemblée de fixer les tarifs périscolaires pour l'année scolaire à venir de la façon suivante :

Tranche	Quotient familial	Prix du repas au 1 ^{er} /09/2019	Proposition prix du repas au 1/9/2020
1	< 749	2,75 €	2,80 €
2	750 à 849	3,05 €	3,10 €
3	850 à 1 049	3,40 €	3,45 €
4	1 050 à 1 349	3,80 €	3,85 €
5	1 350 à 1 649	4,20 €	4,25 €
6	>1 650	4,50 €	4,55 €
7	Ressources non communiquées	4,70 €	4,75 €
8	Hors commune	4,80 €	4,85 €

- Pénalité restauration : passe de 0,30 € à **1 €** (en cas de non-réservation ou de réservation tardive).
- Repas personnel enseignant : passe de 8 € à **8,10 €**.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

11 JUIN 2020

ID : 035-213500804-20200609-D2006017-DE

Garderie municipale :

- matin : passe de 1,75 € à **1,80 €**
- soir : passe de 2,50 € à **2,55 €** (goûter compris)
- Supplément garderie : passe de 1,15 € à **1,20 €** (concerne uniquement les enfants de l'école privée qui rejoignent la garderie municipale après l'étude dispensée à l'école Saint-Joseph)
- Dépassement horaire après 18h45: **10 €** (forfait par ½ heure et par enfant - toute ½ heure entamée est facturée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte de modifier les tarifs tels que présentés ci-dessus et ce à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques PUELLO



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	3 juin 2020
Présents :	19	Date d'affichage :	11 juin 2020
Votants :	19		

L'an deux mil vingt, le **NEUF JUIN**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Grange, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Julie **BOCHEL**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Denis **LEMARCHAND**, Christophe **LOYEAU**, Murielle **POISENOT**, Valérie **ROCHEFORT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Julie **BOCHEL** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/06/018 – Délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2 - Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite d'une augmentation maximale de 5 % par an.
- 3 - De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce dans la limite de 15 000 € HT.
- 5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 035-213500804-20200609-D2006018-DE

- 10 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 12 - De fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.
- 16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. La délégation vaut pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions précitées.
- 17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 € par sinistre.
- 20 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € par année civile.
- 23 - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 26 - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, pour les acquisitions de mobilier, de matériel, la construction ou la rénovation de bâtiment.
- 27 - De procéder, pour les projets d'investissement ne dépassant pas 150 000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- 28 - D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- 29 - D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal prend acte que cette délibération est à tout moment révoquée et autorise que la présente délégation soit exercée par le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Pour copie conforme,
Le registre d'administration signé,

Le Maire

Jacques RUCHE

